



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **6 juillet 2009**

Délibération n° 2009-0853

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Festival du cinéma 2009 - Attribution d'une subvention à l'Institut Lumière

service : Délégation générale au développement économique et international

Rapporteur : Madame Gelas

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 26 juin 2009

Secrétaire élu : Madame Najat Vallaud-Belkacem

Compte-rendu affiché le : 7 juillet 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Barret, Mmes Baume, Benelkadi, Bocquet, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touraine, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), M. Passi (pouvoir à M. Réale), Mme Frih (pouvoir à M. Braillard), MM. Auroy (pouvoir à M. Abadie), Balme (pouvoir à M. Claisse), Mme Bargoin (pouvoir à Mme Chevassus-Masia), MM. Barthelémy (pouvoir à Mme Yéréman), Bernard B (pouvoir à M. Coste), Mme Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Chabert (pouvoir à M. Buffet), Deschamps (pouvoir à Mme Ait-Maten), Mme Ghemri (pouvoir à M. Albrand), MM. Giordano (pouvoir à M. Buna), Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Le Bouhart (pouvoir à M. Millet), Lelièvre (pouvoir à M. Gignoux), Léonard (pouvoir à Mme Revel), Louis (pouvoir à Mme Levy), Pillon (pouvoir à M. Reppelin), Touleron (pouvoir à M. Fournel), Vaté (pouvoir à M. Cochet).

Absents non excusés : Mme Palleja, M. Turcas.

Séance publique du 6 juillet 2009**Délibération n° 2009-0853**

commission principale : développement économique

objet : **Festival du cinéma 2009 - Attribution d'une subvention à l'Institut Lumière**

service : Délégation générale au développement économique et international

Le Conseil,

Vu le rapport du 17 juin 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le 7 mai 2009, suite à la délibération du conseil de Communauté du 15 décembre 2008 suivie d'un vote à majorité qualifié des Communes, un nouvel arrêté préfectoral a élargi la compétence de la Communauté urbaine aux événements nouveaux d'agglomération de notoriété nationale et internationale.

La politique de la Communauté urbaine dans le champ culturel se confirme donc sur les grands événements répondant aux objectifs du plan de mandat (rayonnement de la métropole, dynamisme économique, synergie avec les territoires partenaires). Il s'agit ainsi de :

- proposer des manifestations de qualité partagées par le plus grand nombre développant une image de dynamisme et de modernité et participant à la notoriété nationale et internationale,
- favoriser la mise en œuvre de nouvelles pratiques culturelles, plus collectives, plus festives, plus ouvertes vers la diversité, qui viennent appuyer le désir de lien social et du vivre ensemble,
- développer des synergies sur l'ensemble du territoire, avec toutes les communes, pour faire naître un sentiment d'appartenance communautaire et, à terme, d'appartenance métropolitaine,
- croiser le domaine culturel avec les autres politiques de la Communauté urbaine : politiques d'urbanisme, politique de la ville, politique économique (en particulier tourisme et industries créatives).

C'est dans ce cadre que l'Institut Lumière propose d'organiser un festival de cinéma qui se donne comme ambition de transmettre l'amour du cinéma dans la ville de naissance du cinématographe où l'histoire des films s'inscrit de façon inédite dans une mémoire collective et une pratique populaire.

Le festival veut porter un regard neuf sur des films qui racontent notre monde, des films qu'on a peu ou jamais vus et seront présentés dans des conditions techniques rénovées : copies neuves, restaurées ou copies numériques.

Pour offrir un parti-pris fort et original et puisqu'il s'agit de faire œuvre de pédagogie populaire, chaque film et chaque séance seront accompagnés par une personnalité : cinéastes, comédiens, scénaristes, techniciens et producteurs.

Ainsi, 80 grands films de l'histoire du cinéma seront donnés à voir par de nombreux grands noms du cinéma d'aujourd'hui qui seront de véritables ambassadeurs. Mêler grand public et grandes personnalités permettra de créer l'élan de cinéphilie populaire qui est au cœur du projet.

Le gage de réussite du festival sera aussi la façon dont il saura investir le territoire de la Communauté urbaine. Ainsi, s'il faut marquer des lieux de référence dans la ville principale, il est important que les habitants de l'agglomération puissent recevoir le festival à proximité.

De nombreux repères géographiques feront battre le pouls du festival au jour le jour : plus de 30 salles de cinéma installées dans 25 communes de la Communauté urbaine ainsi qu'un village de jour à proximité de l'institut Lumière et un autre de nuit, sur les berges du Rhône.

Dans le village de jour, les festivaliers trouveront confort et renseignements tout au long du festival. Le village accueillera aussi des lieux de détente, d'information, une boutique, un bar, un espace professionnel pour un marché des films du patrimoine et des copies restaurées.

Le village de nuit sera installé sur une péniche des berges du Rhône et mis à disposition des invités et des festivaliers.

Le festival qui se déroulera du mardi 13 au samedi 17 octobre 2009 démarrera par une soirée d'ouverture à la halle Tony Garnier et se terminera à l'amphithéâtre de la Cité internationale avec la remise du prix Lumière qui consacrera un cinéaste dont l'œuvre a marqué de son empreinte l'histoire du cinéma.

La jauge offerte sera de 50 000 places environ.

Pour attirer un public le plus large possible, le prix plein tarif proposé par l'Institut Lumière devrait avoisiner 5 € et des réductions sont envisagées.

Dans le cadre des activités régulières menées par l'Institut Lumière auprès des scolaires, l'accent sera mis sur les films qui seront présentés au festival.

Des indicateurs d'évaluation permettront de mesurer la conformité de cet événement aux résultats attendus :

- une offre de qualité partagée avec une population nombreuse et diversifiée,
- le renforcement du sentiment d'appartenance des habitants de la Communauté urbaine à leur territoire,
- la notoriété nationale et internationale,
- le développement de retombées économiques directes et indirectes dans la métropole.

La Communauté urbaine s'engagerait à apporter à l'association une participation financière de 1 M€, sous forme d'une subvention forfaitaire. Le budget du festival est de 2,1 M€, les participations attendues sont les suivantes : 0,25 M€ de la Région, 0,1 M€ du Département et 0,75 M€ de recettes propres fournies par des mécènes, la billetterie, les produits dérivés ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant maximum de 1 000 000 € au profit de l'Institut Lumière dans le cadre du festival du cinéma qui se déroulera du 13 au 17 octobre 2009,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine et l'Institut Lumière définissant, notamment, les modalités de versement et les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2009 - compte 657 480 - fonction 314 - opération n° 939.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 8 juillet 2009.